

Marie-Madeleine Bertucci  
Université de Cergy-Pontoise  
EA 1392 CRTF, pôle LaSCoD  
F-95 000 Cergy-Pontoise  
marie-madeleine.bertucci@u-cergy.fr

### **Les français régionaux, modalités d'une altérité minorée. Pertinence de la dimension régionale pour les politiques linguistiques-éducatives ?**

La vitalité des français régionaux dans l'espace francophone est indéniable mais ils pâtissent d'une absence de reconnaissance, d'un déficit de légitimité et de ce fait occupent une position subalterne sur le marché linguistique par rapport à la norme de prestige ou plus largement à la variété standard. C'est cet écart que la communication va interroger.

On attribuera d'abord cette opposition au poids très lourd de la norme dans les représentations du français. Les langues ne sont pas sur un pied d'égalité et les relations hiérarchiques qu'elles entretiennent contribuent à entretenir une relation inégalitaire, réelle ou imaginaire entre les locuteurs. Les représentations autour du français sont particulièrement significatives de cette relation dans la tradition monolingue française où le plurilinguisme véhicule une forte dimension d'altérité. S'expriment alors des représentations subjectives, voire fantasmées sur les caractères de telle ou telle langue. Présentes dans le discours commun et basées sur les impressions des locuteurs, ces représentations se fondent sur une hiérarchie « naturelle » des langues, selon laquelle il y aurait des langues plus ou moins belles, plus ou moins aptes à exprimer ou pas des sensations, des émotions esthétiques ou littéraires, à permettre l'élaboration d'un raisonnement, le développement d'une pensée scientifique... Le français a une riche histoire en la matière. Il a longtemps été représenté comme la langue de la distinction, de la civilisation, la langue universelle, notamment à la suite de Rivarol. La Révolution renforce cette situation, sous l'influence du rapport de l'abbé Grégoire, qui instaure une coupure franche entre la langue et les patois. Le rapport oppose un *eux* et un *nous*, qui situent les jargons, dialectes et patois dans le camp de l'altérité linguistique où la variété dominée est stigmatisée, minorée ou folklorisée et non légitime au regard de la variété dominante.

Les français régionaux expriment, d'une certaine façon, l'altérité et son coefficient d'étrangeté. On fera l'hypothèse que leur existence peut être interprétée comme une atteinte à la pureté et à l'unité du français voire à l'unité de la nation, si on se place dans une perspective plus politique dans laquelle le français dit et rend lisible l'unité nationale. Cette opposition permet de comprendre pourquoi, malgré leur vigueur, la pression normative les confine dans une position d'infériorité et un statut second, due à une interprétation de la variation langagière en termes géographiques et sociaux.

Cet antagonisme repose sur une conception fixiste des langues où celles-ci sont homogènes et closes, qui amène à construire une approche des variétés en opposition et à radicaliser des différences dans une tension qui exclut tout lien entre elles.

La variété standard et les français régionaux partagent néanmoins des traits linguistiques et la distinction ne porte que sur un certain nombre d'éléments. Les opposer résulte d'une volonté de les construire socialement en masquant ce qui les rapproche. En effet, quand les locuteurs, en dépit de la proximité, décident d'ériger une frontière, la différence relève alors plus d'une dimension sociale et identitaire que de caractéristiques linguistiques. L'enjeu de la distinction entre les variétés réside alors dans la construction d'une relation fondée sur la distance entre proximité et éloignement, en fonction des locuteurs et des interactions, dans le cadre d'une revendication identitaire et symbolique.

Philippe Blanchet  
Université Rennes 2  
PREFics,  
philippe.blanchet@univ-rennes2.fr

## **De l'observation des variétés locales et régionales du français à une didactique de la pluralité des pratiques du français en contextes plurilingues**

Les « français régionaux », puis les « variétés du français hors de France » ont fait l'objet de recherches descriptives, historiques, puis sociolinguistiques dans les années 1970-1980, au moment où leur émergence était suffisamment perceptible et où les questionnements scientifiques évoluaient vers une explication-compréhension de la variation linguistique en se dégageant d'un regard trop idéologiquement centré sur un seul français « standard ».

Depuis les années 1990 et surtout 2000, on assiste à une reconfiguration progressive de ces recherches sous une triple impulsion :

- l'évolution de la demande sociale vers une réelle prise en compte de cette pluralité en termes de politique linguistique et éducative (glottopolitique et didactique), ceci étant nettement affirmé dans l'espace francophone en général (orientation forte de l'Agence Universitaire de la Francophonie) ;
- l'intégration des questionnements initiaux de recherche dans ceux, plus larges et plus approfondis, des fonctionnements effectifs de la pluralité linguistique dans toutes ses dimensions, en posant la variation comme une caractéristique centrale et non marginale ;
- l'affirmation d'une sociolinguistique / sociodidactique interventionniste qui entend influencer fortement sur les politiques linguistiques et didactiques afin d'y impulser un changement majeur dans la (non) prise en compte de la pluralité linguistique, afin de lutter contre l'échec de l'école et les discriminations.

J'ai été tout au long de cette période l'un des acteurs de cette dynamique, sur des terrains divers (Provence, Bretagne, Algérie, Maroc, ONU, AUF...), tant comme chercheur que comme formateur d'enseignants, président de jury de concours, pilote d'actions de l'AUF, etc. (voir mon parcours entre ma thèse sur le français régional de Provence en 1986 et le récent volume *Hétérogénéité sociolinguistique et didactique du français. Contextes francophones plurilingues* que j'ai codirigé et auquel j'ai contribué en 2010). Mon exposé consistera à resituer la problématique du colloque dans cette perspective d'histoire sociale, scientifique et politique.

### **Sélection chronologique de publications sur la question**

BLANCHET, Ph., 1991, « Pour la reconnaissance du Droit des Locuteurs à Disposer de leur Idiome (un nouveau principe linguistique) » dans *Langage et Société*, Paris, n°55, 1991, p. 85-95.

BLANCHET, Ph. (éd.), 1992, *Diversité linguistique, idéologie, et pluralisme démocratique*, n° 18/1-2 des *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, Peeters.

BLANCHET, Ph., 1996, « Le métalangage des variations de langue en FLM, ou quand l'école inculque l'exclusion... », *Les Métalangages dans la classe de français*, Actes du 6ème colloque international de didactique du français langue maternelle, Lyon, DFLM, 1996, p. 47-48.

BLANCHET, Ph., 1998, *Introduction à la complexité de l'enseignement du Français Langue Etrangère*. Peeters, Louvain.

- BLANCHET, Ph. et WALTER, H., 1999, *Dictionnaire du français régional de Haute-Bretagne*, Paris, Bonneton.
- BLANCHET, Ph., 2000, *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANCHET, Ph. et TREHEL, N., 2003, « Pratiques linguistiques régionales d'élèves du primaire et de collège en zones suburbaines de Bretagne gallo. Premiers résultats d'enquêtes », dans J. BILLIEZ et RISPAIL, M. (éds), *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, Paris, L'Harmattan, p. 61-78.
- BLANCHET, Ph., 2004, « Enseigner les langues de France ? Ouvrir de nouvelles perspectives », dans M. RISPAIL (éd.), *75 langues de France, et à l'Ecole? = Cahiers Pédagogiques* n° 423, avril 2004, p. 13-15 [version longue mise en ligne sur <http://www.cahiers-pedagogiques.com/numeros/423/Blanchet.html>].
- BLANCHET, Ph., 2007a, « Légitimer la pluralité linguistique ? Pour une didactique socialement impliquée », dans Lambert, P., Millet, A., Rispail, M. & Trimaille, C. (éd.), *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 207-214.
- BLANCHET, Ph. et ASSELAH-RAHAL, S., (Dir.), 2007b, *Plurilinguisme et enseignement des langues en Algérie. Rôles du français en contexte didactique*, Fernelmont (B), Éditions Modulaires Européennes.
- BLANCHET, Ph. et ARDITTY, J., 2008a, « La 'mauvaise langue' des 'ghettos linguistiques' : la glottophobie française, une xénophobie qui s'ignore » dans *Asylons* n° 3, revue en ligne : <http://terra.rezo.net/article748.html>.
- BLANCHET, Ph. 2008b, « Vingt-cinq ans de construction du 'français régional de Provence' (1982-2007) » dans C. Bavoux (Dir.) *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, p. 63-75.
- BLANCHET, Ph. 2008c, « Méthodes d'enseignement et objectifs d'apprentissage entre débat scientifique et débat politique : quelle place pour les pratiques sociales en didactique des langues « maternelles » ou « étrangères » ? » dans *Les Formes sociales dans l'enseignement des langues*, Babylonia 3/2008, p. 14-21.
- BLANCHET, Ph., MOORE, D., et ASSELAH-RAHAL, S. (Dir.), 2009 [2008], *Perspectives pour une didactique des langues contextualisée*, AUF/Éditions des archives contemporaines, Paris.
- BLANCHET, Ph. & COSTE D. (Dir.), 2010a, *Regards critiques sur la notion d'« interculturalité »*. *Pour une didactique de la pluralité linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan.
- BLANCHET, Ph., KEBBAS, M. et KARA-ABBES A. Y. (éds), 2010b, *Influences et les enjeux des contextes plurilingues sur les textes et les discours*, Limoges, Lambert-Lucas.
- BLANCHET, PH. et CHARDENET, P. (Dir.), 2011, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Une approche contextualisée*, Paris, EAC / AUF.

Annette Boudreau  
Université de Moncton  
Centre de recherche en linguistique appliquée  
annette.boudreau@umoncton.ca

### **De l'idéologie de l'unicité du français à l'acceptation de la variation. Le cas de l'Acadie.**

L'idéologie du français *unique, le même pour tous* a eu cours au Canada français jusque dans les années 1960. À partir d'un corpus de presse dépouillé en Acadie, j'expliquerai comment le discours dominant a construit le français comme étant complètement modelé sur celui de France, imaginé comme bloc monolithique et monolingue, et ce tant au Québec (Bouchard, 1998) qu'en Acadie (Boudreau, 2009), autant dire dans tout le Canada français de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1960. Je traiterai des deux éléments qui ont fait l'objet de discussions continues dans la presse, à savoir les « archaïsmes » et les « anglicismes ». Les premiers, associés au patrimoine culturel, à la France des origines, à la pureté de langue et constituant les fondements à la construction d'une « nation acadienne », ont été particulièrement valorisés. Les emprunts (dans le cas de l'Acadie, les anglicismes) ont été violemment rejetés parce que représentant l'acculturation et l'assimilation à la langue anglaise (Boudreau et Violette, 2009). Or, il a été difficile pour les Acadiens de se construire une identité linguistique et sociale à partir des éléments valorisés uniquement parce que leurs pratiques linguistiques, marquées par l'hétérogène, ne correspondaient pas aux représentations intériorisées à la suite des discours sur la « pureté » imaginée du français parlé ailleurs, ce qui contribua à développer l'insécurité linguistique propre aux espaces francophones périphériques (Francard, 1993-1994), insécurité toujours palpable en Acadie.

Dans un deuxième temps et prenant appui sur les discours présentés en première partie, j'examinerai les changements de paradigmes réalisés dans le domaine de l'enseignement du français entre 1950 et aujourd'hui. Je me pencherai sur deux documents, le premier consistant en une série radiodiffusée de 1954 à 1967 sur les ondes de Radio-Canada Atlantique intitulée *Parlons mieux* et le second étant le contenu d'un nouveau cours donné dans quelques écoles francophones du Nouveau-Brunswick depuis 4 ans. Le premier est rattaché à l'idéologie de la langue unique alors que le second met l'accent sur la diversité pour appréhender le français dans ses usages multiples sans négliger la dimension réflexive qui ajoute à la compréhension des phénomènes linguistiques. Ces deux méthodes opposées avaient (ont) le même objectif, soit de favoriser l'apprentissage du français et d'élargir le répertoire linguistique des élèves mais partent de prémisses complètement différentes. Bien qu'il soit trop tôt pour prévoir les effets du nouveau cours sur les pratiques et les représentations linguistiques des étudiants acadiens, on peut d'ores et déjà constater les changements de paradigme qui ont eu cours dans la francophonie canadienne dans les 60 dernières années.

### **Références**

- BOUCHARD, Chantal (1998). *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*. Montréal, Fides.
- FRANCARD, Michel (1993-1994). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-La-Neuve », 2 volumes. *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Louvain-La-Neuve.

Thierry Bulot  
Université Rennes 2  
PREFics EA 3207  
Groupement d'intérêt scientifique Pluralité linguistique et culturelle  
thierry.bulot@free.fr

### **Langue régionale et minoration sociolinguistique : l'approche glottonomique de la langue normande**

La communication proposée fait état des propositions théoriques permettant de considérer les discours sur les français régionaux comme une forme de praxis sociale où les locuteurs et locutrices ont à voir avec l'émergence des langues, avec leur reconnaissance-naissance (Marcellesi). En effet, si le terme de « français régional » semble identifié dans le discours social français (au moins pour la zone d'oïl) comme renvoyant à des pratiques marquées par des langues autres que le français et peu ou prou reconnues par l'Etat, une enquête sur le cauchois (variété du normand) fait apparaître des définitions naturelles (Robert Martin), et, effectivement des processus glottonymiques, qui ne peuvent que remettre en question les typologies et catégorisation existantes. En d'autres termes, il convient de mettre en regard la minoration sociolinguistique du cauchois avec les processus glottonomiques (Guespin) qui ont font du français régional une langue<sup>1</sup> régionale pour ses locuteurs et locutrices. Partant, elle devient un vecteur de valorisation identitaire certes symbolique mais aussi pratique.

Notre contribution est organisée en trois temps

- 1) La présentation du cadre théorique permettant d'approcher le concept de langue régionale d'un point de vue glottopolitique (cf. modèle « glottopolitique de la minoration) faisant état, par ailleurs d'une distinction essentielle entre agents et instances langagière.
- 2) La présentation de l'enquête et des travaux (Bulot ; Jones et Bulot) servant de référence à cette réflexion et montrant les différentes modalités de vitalité de la langue normande et du cauchois en contexte francophone
- 3) La présentation de résultats non encore exploités de l'enquête de 2003 sur le cauchois (Bulot) montrant la façon dont des locuteurs et locutrices contextualisent, énoncent et définissent le terme « français régional » comme un terme d'action, comme un programme de sens glottonomique.

Nous concluons sur la nécessité de questionner la spatialisation des « français-langues régionales » en France, pour ce que cela permet de saisir l'impossibilité, autant pour le chercheur que pour les acteurs sociaux, de penser leur présence dans les espaces urbains (ce que les enquêtes sur le cauchois et par ailleurs une plus récente sur le gallo (2008) infirme).

---

<sup>1</sup> Au sens sociolinguistique du terme.

Jacques DAVID  
Université de Cergy-Pontoise  
EA 1392 CRTF, pôle LaSCoD  
F-95 000 Cergy-Pontoise  
Jacques.David@iufm.u-cergy.fr

### **Quelle place pour la variation linguistique dans l'enseignement du français ?**

Dans cette communication nous nous appuyerons sur l'analyse d'un double corpus comprenant : i) différents ouvrages de référence ou « grammaires savantes », préconisés pour l'enseignement du français ; ii) plusieurs manuels destinés aux élèves de l'école primaire et du collège. Nous montrerons que les variantes de français, notamment aux plans diatopique, diaphasique et diastratique, sont peu prises en compte. Elles restent souvent implicites dans des approches essentiellement lexicales qui en limitent la pertinence et la portée sociolinguistiques (David, 2008), ou extrêmement marginales dans une opposition binaire des « codes » oral et écrit (Koch & Oesterreicher, 2001).

Nous pourrions ainsi montrer comment le rapport quasi-exclusif au français standard (Guérin, 2008) se confond avec la nécessité d'enseigner une langue « scolaire » ou « fictive » (Balibar, 1974), définie de façon endogène par référence aux écrits littéraires. Nous analyserons également les phénomènes doxiques qui accompagnent cette conception historiquement construite d'UNE langue grammatisée et orthographiée (Chervel, 2006), qui écarte, encore aujourd'hui, toutes les formes linguistiquement non standard.

Nous concluons sur la nécessité de développer une didactique des langues unifiant les paradigmes du français langue maternelle, seconde et étrangère (David & Falempin, 2010) qui, sans négliger la maîtrise d'un français normé - vecteur de nouvelles compétences langagières et de savoirs culturellement institués -, n'écarte ni les processus psycholinguistiques à l'œuvre dans l'acquisition des langues, ni les descriptions sociolinguistiques des langues régionales en contact et de leurs variantes, dans ou hors l'espace scolaire.

Valentin FEUSSI  
Université de Douala – Cameroun  
EA 4246 Dynadiv  
valfeussi@gmail.com

### **Le français au Cameroun : pratiques pluricentriques et/ou alterlinguistiques ?**

L'idée du français régional a conduit les linguistes à la fabrication de frontières géolinguistiques et à l'identification de formes de français comme des topolectes. Ces derniers renvoient alors à des phénomènes linguistiques stables qui permettent de désigner les réalités locales, en portant parfois une charge emblématique. Cette définition suppose, en tout cas, l'identification des langues à partir de considérations structuralistes et un présupposé, l'unicité de la norme.

Il est désormais admis qu'au regard des pratiques sociolinguistiques observées dans l'espace francophone, le français est pluriel. Il réfère à des normes plastiques qui varient en fonction de contextes évolutifs. La mise en lien de différents contextes a ainsi conduit Pöll (2001) à développé l'idée de centre et de périphérie. C'est dans cette même logique qu'on pourrait situer le fonctionnement polynomique (Marcellesi *et al*, 2003) des langues. On comprend, par ces analyses, que les pratiques langagières sont presque toujours construites à travers des interactions (Gumperz, 1989). Cela suppose des normes négociées et donc le besoin de s'entendre sur le concept de langue à chaque fois. Le Cameroun n'échappe pas à cette dynamique. En effet, si Mendo Ze y identifie quatre variétés de français, Feussi (2008) présente quant à lui une architecture plus complexe construite sur des « pôles » instables. Dans la même logique, Féral (2007) constate que parfois au Cameroun, le francanglais (considéré comme un des pôles de français) peut équivaloir à un ensemble de représentations, ce qui relègue dès lors l'aspect « code linguistique » en arrière-plan.

Pour cette contribution, nous voulons exploiter des constructions discursives pour comprendre les rapports éventuels entre centre et périphérie. Voilà pourquoi il nous paraît important de questionner les implications sociales voire méthodologiques de ces pratiques qui sont fondamentalement relationnelles. Dans ce cas, quelle lecture faire des considérations topolectales ? Comment comprendre son caractère pluricentrique (Tsofack, 2010) ou bien sa dynamique altéritaire ? Pour répondre à ces questions, nous privilégierons une approche ethnographique selon le modèle de Chicago (Coulon, 1994) en exploitant des corpus divers. Ils seront produits de constructions langagières observables dans la communication sur les plans électronique ([www.etounou.free](http://www.etounou.free), [www.mboablog.com](http://www.mboablog.com)), radiophonique (corpus enregistré sur Equinoxe radio) et ordinaire, à côté d'entretiens (avec des *sauveteurs* et des étudiants) construits selon le modèle compréhensif (Kaufmann, 1996).

Dominique FATTIER  
Université de Cergy-Pontoise  
LDI UMR 7187  
F-95 000 Cergy-Pontoise  
Dominique.Fattier@u-cergy.fr

## Aspects du français en Haïti

En Haïti il s'est trouvé très tôt des voix, celles d'écrivains, pour mettre à distance le discours des institutions normatives et de leurs relais. Ainsi Fernand Hibbert fait-il, par l'intermédiaire de l'un des personnages de son roman *Les Simulacres ; l'aventure de M. Hellénus Caton* (paru en 1923), la déclaration suivante : « Par l'action du milieu, le français que nous parlons n'est pas plus le français de France que l'anglais des Etats-Unis n'est l'anglais des îles britanniques, et j'ajoute que rien n'est plus ridicule qu'un puriste haïtien ». Il faut dire que dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle a commencé à se constituer un corpus de français littéraire faisant la part belle aux régionalismes qui n'a cessé de s'enrichir au fil des ans. Ce n'est que dans la période récente que les écrivains semblent tourner cette page de l'histoire littéraire d'Haïti (Dalembert et Trouillot 2010).

Le linguiste Pradel Pompilus a été le premier à se charger de l'approche scientifique avec une thèse - *La langue française en Haïti* - présentée à la Sorbonne en 1961 qui embrasse la phonologie, la grammaire et le lexique, pour la période allant de 1915 à 1959, en mettant à contribution différentes sources (faits de langue parlée et de langue « cursive »). L'enjeu était de faire la description objective des aspects réels du français parlé par la moyenne des locuteurs. Dans la partie consacrée au lexique, Pompilus a appelé haïtianismes « les emprunts que le F. H. fait à la langue locale, le créole, qu'il s'agisse de mots inconnus du français ou de vocables du français normal pris dans de nouvelles acceptions, ou encore de termes dialectaux conservés par le créole ».

Le créole haïtien est, à l'instar du français régional, une archive vivante du français populaire véhiculaire de l'époque coloniale (Fattier 1998). En Haïti comme sur les autres terres où sont en usage des créoles à base française, la question des régionalismes du français se présente de façon complexe et originale. Il y a partout des situations de coexistence de langues dont l'une (le créole) est issue par autonomisation d'un état plus ancien de l'autre (le français). Il est d'autant plus difficile de penser le rapport qui unit les deux langues qu'il y a entre elles, par ailleurs, des osmose permanentes (Chaudenson 1994, entre autres).

Le caractère dynamique du français est de mieux en mieux attesté, connu, étudié, y compris dans sa variation diatopique, avec une floraison de travaux depuis le dernier quart du 20<sup>ème</sup> siècle. Pourtant il subsiste un regrettable décalage entre les réalisations concrètes de la langue et les représentations collectives de nombreux locuteurs. Il n'est profitable ni au(x) créole(s) ni au français. Il est donc urgent d'implanter une culture de l'histoire entretenue des langues dans la formation des enseignants en créolophonie pour qu'elles ne soient coupées ni de leur passé, ni de leur avenir. La didactique du français et celle du créole auraient tout à y gagner.

Véronique Fillol  
Université de la Nouvelle-Calédonie  
EA4242 CNEP  
veronique.fillol@univ-nc.nc

## **Pratiques et représentations du français en Nouvelle-Calédonie : constats et pistes pour une didactique contextualisée**

Nous avons plusieurs fois décrit le contexte sociolinguistique calédonien (Fillol et Vernaudon, 2004a, 2004b ; Fillol, Vernaudon, Nocus, Salaün 2007). Pays d’Outre-Mer, citée, voire admirée pour sa biodiversité, la Nouvelle-Calédonie est probablement moins connue pour sa richesse linguistique : 28 langues kanak y sont parlées de nos jours, d’après le laboratoire Lacito-CNRS qui les étudie depuis 60 ans. (Voir [www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/](http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/)).

On peut y entendre un créole (le tayo) parlé à Saint Louis, d’autres langues océaniques, polynésiennes notamment : le wallisien, le futunien, le tahitien, des langues indonésiennes (javanais et bahasa indonesia), des langues asiatiques (vietnamien, chinois), l’anglais et le bichelamar, langue véhiculaire du Vanuatu. A cette richesse, il faut ajouter les variétés de français : français dit calédonien, ou « caldoche » et français dit « kaya » qui ont aussi valeur de langues identitaires..

On peut caractériser la Nouvelle-Calédonie comme un pays plurilingue à langue dominante unique. Dans l’espace public, les tensions identitaires, sociales et politiques se cristallisent autour de symboles<sup>2</sup> dont les langues font partie. Ces tensions ne disparaissent pas aux portes de l’école, qui reste perçue comme le lieu de transmission des savoirs utiles, marqué par des attitudes normatives à l’égard du « vrai français ». Ainsi les autres langues, et les pratiques langagières ne correspondant pas au français « de France » sont suspectées d’handicaper les élèves, les langues océaniques particulièrement provoqueraient un handicap linguistique et véhiculeraient des archaïsmes culturels.

Les rapports des langues en présence constituent ainsi un obstacle à penser et construire le plurilinguisme. L’analyse des discours sur les langues, et celle des représentations des locuteurs permettent de mieux comprendre les rapports aux langues, et peuvent aussi éclairer les difficultés dans l’acquisition/apprentissage du français comme première ou seconde langue.

Après une présentation synthétique de notre analyse du contexte sociolinguistique calédonien, en particulier notre analyse des représentations du français, nous souhaiterions souligner les enjeux d’une didactique contextualisée du français, car faute de prendre en compte les réalités objectives et subjectives, de la dimension sociale et interculturelle de la langue française, l’échec scolaire socialement voire (ethniquement déterminé ?) a malheureusement de « beaux » jours devant lui (Vargas, 2006).

### **Bibliographie**

BARNÈCHE S., 2004, *L’identité linguistique et culturelle des jeunes de Nouméa. Une étude des pratiques langagières dans la cité de Riverstar (Rivière-Salée)*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime en Sciences du langage, Université de Rouen..

---

<sup>2</sup> En témoigne depuis 2010, au titre de symboles identitaires, le débat sur le drapeau kanak. Le gouvernement a été dissous jeudi 17 février 2011 suite à la démission des membres de l’Union Calédonienne et de leurs suivants de liste. Motif : ils reprochaient au président du gouvernement Philippe Gomes son opposition au double drapeau français et kanak pour représenter la Nouvelle-Calédonie.

- FILLOL, V., 2011, « Enjeux d'une sociodidactique des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie », in Jeannot, C., Totozani, M. et Tomc, S. (éds.) *Esquisses pour une école plurilingue : contextualiser nos réflexions didactiques*, Ed. L'Harmattan.
- FILLOL V., 2009, « Des langues, du rapport au langage et aux apprentissages pour réussir à l'école », in Fillol V. & Vernaudon J. (Eds), *Vers une école plurilingue en Océanie francophone*, Paris : Edition L'Harmattan, pp. 137-154.
- FILLOL, V., VERNAUDON, J., SALAÜN, M., NOCUS, I., 2007, « L'école républicaine française et les langues kanak », in C. Burban et C. Lagarde (travaux réunis par), *L'école, instrument de sauvegarde des langues menacées ?*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, pp. 295-307
- FILLOL, V., VERNAUDON J., 2004b, « Les langues kanak et le français, langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie : d'un compromis à un bilinguisme équilibré ? », *ELA*, 133, pp. 55-67.
- FILLOL, V., VERNAUDON, J., 2004c, « Une école plurilingue en Océanie francophone ? », *Francophonie et mondialisation*, Hermès n°40, Paris, CNRS, pp. 294-298.
- MARTINEZ, E., 1994, « Langage, langues et pédagogie : Pourquoi et comment enseigner autrement le français en Nouvelle-Calédonie ? » Inspection de l'enseignement primaire, Nouvelle-Calédonie.
- MORIN, E., 2000, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Paris : Seuil.
- PAULEAU, Christine. *Mots de Nouvelle-Calédonie, éléments de recherche sociolinguistique sur le français calédonien : inventaire lexicographique polylectal*. Tome I. [Langue courante], Nouméa : SCEREN-CDP Nouvelle-Calédonie, 2007.
- PLANE, S. et RISPAIL, M., 2006, « La didactique du français et les contextes d'enseignement du français », *La Lettre de l'AIRDF*, 38, 4-5.
- MOORE Danièle (coord. Par). *Les représentations et les langues. Références, modèles, données et méthodes*. Didier.
- VARGAS, C., 2006, « Sociolinguistique et didactique de la langue première », in *Skolê*, hors-série 1, 1-6.
- VERNAUDON J. et FILLOL V., 2009, *Vers une école plurilingue dans les collectivités française d'Océanie et de Guyane*, coll. Cahiers de Pacifique Sud Contemporain, L'Harmattan, Paris.

Michel Francard  
Université catholique de Louvain  
Centre de recherche VALIBEL  
Michel.Francard@uclouvain.be

### **Norme endogène et enseignement du français en Belgique francophone. Entre dénégation et acceptation**

En Belgique francophone, c'est l'instauration de l'école primaire gratuite, publique et obligatoire qui a contribué de manière décisive à imposer le français comme langue de promotion sociale et de culture. Ce processus, relativement tardif (1918), a eu pour conséquence d'évincer progressivement les langues régionales endogènes, qu'il s'agisse du flamand à Bruxelles (Baetens Beardsmore 1971) ou du wallon, du picard et du lorrain sur le territoire de la Wallonie (Mahin 1999).

Les partisans les plus actifs de cette substitution ont avancé comme argument principal le danger qu'il y avait à pratiquer simultanément le français et le patois, ce dernier ayant inévitablement pour effet d'abâtardir l'usage de la langue censée apporter la distinction et la promotion sociale. Cet argument, bien connu dans d'autres régions de la francophonie, a d'autant plus facilement convaincu qu'il s'inscrivait dans un contexte d'insécurité linguistique entretenu par une longue tradition de stigmatisation des flandricismes et des wallonismes qui « encombraient » la parlure des Belges francophones (Blampain *et al.* 1997).

L'insécurité linguistique en Belgique a donc été renforcée par l'institution scolaire, et ce jusqu'à la dernière décennie du 20<sup>e</sup> siècle (Francard *et al.* 1993). Depuis ce moment, des évolutions sont en cours dans les représentations et attitudes linguistiques des locuteurs bruxellois et wallons, évolutions qui accréditent l'hypothèse d'une mise en cause du primat de la norme exogène (celle de « Paris ») (Moreau *et al.* 1999). Simultanément, des descriptions d'envergure sur le français en usage en Belgique (Hambye & Simon 2009 ; Francard *et al.* 2010) montrent l'émergence de normes endogènes, à tout le moins sur le « marché restreint » constitué par Bruxelles et la Wallonie.

L'institution scolaire, qui s'est longtemps fait le relais des anathèmes puristes en matière de langue, semble se démarquer aujourd'hui de cette position. Cette évolution est plus perceptible dans les pratiques concrètes des enseignants que dans les manuels ou les instructions officielles qui demeurent encore très laconiques sur ce point. Nous ne disposons pas de résultats d'enquêtes de terrain qui permettraient d'évaluer sur des bases quantitatives ce changement d'attitude des enseignants, mais il est possible, au départ de prises de position qui paraissent représentatives de la situation actuelle, de prendre – partiellement – la mesure du changement d'attitude en cours vis-à-vis de la hiérarchie des normes linguistiques dans la communauté des Belges francophones.

Sur cette base, nous tenterons de formuler quelques propositions en vue d'une meilleure prise en compte de la variation diatopique dans l'enseignement du français. Avec, comme objectif poursuivi, non seulement une meilleure appropriation des ressources linguistiques mais aussi la reconnaissance de celles-ci comme facteur de cohésion pour la communauté où elles sont effectivement partagées.

#### **Références**

- BAETENS BEARDSMORE, Hugo (1971). *Le français régional de Bruxelles*. Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles.
- BLAMPAIN, Daniel, GOOSSE, André, KLINKENBERG, Jean-Marie & WILMET, Marc (dir.) (1997). *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve : Duculot.

FRANCARD M. (avec la collaboration de Lambert J. & Masuy F.) (1993). *L'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Service de la langue française.

FRANCARD M., GERON G., WILMET R. & WIRTH A. (2010). *Dictionnaire des belgicisms*. Bruxelles : De Boeck.

HAMBYE P. & SIMON A.-C. (2009). « La prononciation du français en Belgique ». Dans Durand J., Laks B., Lyche C. (éds), *Phonologie, variation et accents du français*. Paris : Lavoisier, 95-130.

MAHIN, Lucien (1999). *Qué walon po dwmin*. Gerpennes : Quorum.

MOREAU M.-L., BROCHARD H. & DUPAL C. (1999). *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles - Louvain-la-Neuve : Service de la langue française - Duculot.

### **Quelques propositions en vue d'une meilleure prise en compte de la variation diatopique dans l'enseignement du français**

1. Ne pas considérer les belgicisms (lexicaux, surtout) en tant que tels comme des erreurs.
  - 1.1. Dans une réflexion sur les registres de parole, montrer plutôt leur degré d'adéquation à la situation (style formel, familier, populaire...).
  - 1.2. Dans une réflexion sur le rapport à la norme, montrer plutôt leur degré d'adéquation au marché linguistique (marché officiel / restreint).
2. Montrer que les belgicisms sont présents dans l'ensemble des domaines de la vie sociale : gastronomie, culture, immobilier, enseignement, politique, etc. Certains sont même indispensables à la compréhension de la société belge francophone (« décumul des époux », « commune à facilités », etc.). Plus généralement, ils sont indissociables de la vie de la communauté linguistique qui les utilise.
2. Élargir la réflexion au-delà des belgicisms, pour englober la variation diatopique en francophonie dans son ensemble : les belgicisms sont à rapporter aux helvétismes, québécoisismes, régionalismes de France, etc. Plus généralement, englober des phénomènes d'interférence linguistique avec des adstrats comme l'arabe ou le turc (en Belgique).
3. Élargir la réflexion au-delà de la variation diatopique pour englober des phénomènes de variation diastratique et diaphasique. Poser la question du rapport à une (seule) norme de référence.
4. Pour réconcilier les locuteurs francophones avec leur langue maternelle...
  - \*Accepter une diversité de pratiques (bien maîtrisée) plutôt que prôner une variété standardisée.
  - \*Travailler sur les représentations des locuteurs (rapports à LA norme, au « bon usage », etc.).

Christine Pauleau,  
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense  
Modyco  
kejacrip@wanadoo.fr

## **Le lexique du français calédonien, présentation linguistique et sociolinguistique.**

### **Présentation linguistique :**

La description différentielle du lexique franco-calédonien peut se présenter au travers d'un classement des particularités lexicales.

On peut distinguer deux grandes catégories, les particularités lexématiques et les particularités sémantiques.

Dans la première catégorie on regroupe les lexies qui se caractérisent par une forme particulière par rapport au lexique de référence. Il peut s'agir de néologismes de forme, formés à partir d'expressions préexistantes en français "standard", par exemple par compositions (*un poisson pierre*), dérivation (*débrousser*), troncation (*Tal!*), ou encore par emprunt à des langues autres que le français, soit aux langues substratiques kanak (*Tcha!*) soit à d'autres langues faisant partie du paysage linguistique local (*un car-port, un rere, awa, kaïkai, les nous autres, ...*). Il peut s'agir également de formes anciennes disparues du français de référence mais maintenue dans la variété calédonienne (*être faille*). (aux langues substratiques kanak, aux langues adstratiques que sont notamment l'anglais, les langues polynésiennes ou le pidgin bichelamar, ou au créole tayo, émergé dans l'archipel après l'arrivée de la langue française).

Dans la deuxième catégorie, sont rassemblées les néologismes de sens, tels que les formes caractérisées par une modification de dénotation (*entamer*), de connotation (*vieux*), de registre (*enculé*), ou encore de catégorie grammaticale (*Alice! L'engin!*). Ces procédés multiples de variation par rapport à la norme sont souvent combinés entre eux pour former des néologismes hybrides (*un poken*).

### **Présentation sociolinguistique :**

Le lexique du français calédonien se présente d'un point de vue sociolinguistique comme une variété de français hétérogène, que l'on peut représenter sous la forme d'un continuum global acrolectes-mésoclectes-basilectes. A l'intérieur de ce continuum global, on peut distinguer des continuums multiples (qui bien-sûr se combinent entre eux) tels que celui des registres (du français calédonien "soutenu" au français calédonien "relâché"), des sociolectes (du français calédonien des catégories favorisées à celui des strates populaires), ou des parlers générationnels (du français calédonien des plus âgés à celui des jeunes)... Dans le haut des continuums se situe une norme endogène légitimée, alors que dans le bas des continuums se trouve une norme endogène à valeur d'emblème identitaire (forme illégitime mais de forte connivence identitaire). Quant à la norme exogène, présente dans le paysage sociolinguistique, c'est la forme de français qui demeure la plus prestigieuse (le français "parisien", y compris sous sa forme courante). C'est d'ailleurs par opposition à cette norme exogène, dont le prestige est écrasant, que le français calédonien populaire, en tant que contre-norme, prend toute sa valeur de véhiculaire à valeur identitaire intercommunautaire, ciment des divers groupes culturels en présence face à la langue et la culture *zoreille*.

Dans ce contexte, un dictionnaire de français calédonien tel que celui que j'ai publié en 2007 est un objet culturel situé entre deux mondes, l'un légitime (ouvrage scientifique dont la langue de description est le français dit "standard") et l'autre illégitime (la langue décrite, en particulier le lexique populaire, est une langue non légitimée). La représentation d'un tel dictionnaire est forcément ambivalente dans l'imaginaire du public. Il n'est donc pas évident pour un tel ouvrage de trouver une place sur les rayons des librairies, des bibliothèques personnelles, des CDI, des salles de classe...

Un médium qui pourrait peut-être donner une image valorisante de l'idiome local, tout en contournant la réticence du public (notamment scolaire) vis-à-vis de l'écrit "papier" savant, serait le médium électronique. Je suis en effet en train de constituer et d'alimenter actuellement une banque de données électronique consacrée au lexique du français calédonien, au sein d'un projet appelé "Banque de Données Lexicographiques Panfrancophone".

Didier de Robillard  
Université de Tours  
EA 4246 Dynadiv  
derobillard@univ-tours.fr

### **Le français : Langue processus, institution / langue objet ?**

Dans son magistral ouvrage de 1994, S. Auroux assimile implicitement « langue » et « technologie » en considérant que l'écriture des langues, leur grammatisation, puis leur informatisation en fait des objets techniques de plus en plus perfectionnés, rejoignant en cela la réflexion de l'Ecole de Prague sur la standardisation des langues, qui, elle-même s'appuie avec nuance sur F. de Saussure.

Nul ne contestera l'intérêt de ces perspectives. En revanche, on peut discuter leur mise en forme intellectuelle en privilégiant, dans ces processus la dimension instrumentale, technologique, objectuelle.

En effet, la perspective de S. Auroux est foncièrement historique, et ce dernier montre bien comment les objets langues sont construits face à des besoins sociaux anticipés, et comment les langues-objets sont des outils qui contribuent à faire évoluer les modalités de fonctionnement des sociétés en leur fournissant les outils de communication et de mémorisation dont elles ont besoin pour se transformer. On dispose donc d'un certain nombre d'arguments et de perspectives pour soutenir et illustrer l'idée que la dimension objectuelle correspond à un certain type de regard porté sur les langues et sociétés, disons, pour caricaturer, à une perspective fondée sur la maîtrise du monde héritée de Descartes, et qui a soutenu la construction des états-nations européens les uns contre les autres, ainsi que leur expansion coloniale. Dans cette phase, B. Cerquiglini dans *Une langue orpheline* montre bien la collusion entre linguistique positiviste et pouvoir politique.

La question consiste maintenant à se demander, dans un univers multipolaire, si la perspective objectualiste et technologique, fondée principalement sur la stabilité, la reproductibilité, la prédictibilité, peut encore servir de paradigme dominant. Si on part de l'idée que ce n'est pas le cas, alors il faut imaginer d'autres visions des langues, et la vision processualiste gagne alors en pertinence parce que la métaphore liquide (Baumann, 2006) qui lui est sous-jacente permet de mieux comprendre les conflits, tensions chaotiques à l'œuvre.

On aurait alors intérêt à envisager la langue comme une institution, résultat d'antagonismes (un peu comme l'esquissait à sa façon H. Frei, 1929), dont émanent, à des moments précis, et pour des besoins à expliciter à chaque fois, des représentations métonymiques provisoirement « solidifiées », qu'on appelle aussi « langues », et qui sont l'arbre avec lequel on cache la forêt de la langue processus, pour des raisons sur lesquelles on s'interrogera.

Pour ce qui est de la francophonie, cette perspective serait particulièrement pertinente, les modèles objectualistes peinant, à force d'accumulations de complications, à donner sens à ce qui se passe, alors que les perspectives liées à la complexité y parviennent avec une autre cohérence, en en réfléchissant les enjeux.

#### **Références**

Auroux, S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga  
Baumann, Z. 2006, *Liquid Times: Living in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity Press  
Cerquiglini, B; 2007, *Une langue orpheline*, Paris, Minit  
Frei, 1929 [2004], *La grammaire des fautes*, Rennes, Ennoïa

Marie Salaün  
Université Paris Descartes  
Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)  
marie.salaun@parisdescartes.fr

### **Langues kanak et français à l'école : une perspective historique**

La question de l'opportunité d'enseigner les langues kanak à côté du français en Nouvelle-Calédonie est réglée au plan institutionnel puisque l'Accord de Nouméa (1998) précise dans **l'article 1.3.3 de son Document d'Orientation** que « *Les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie* ». En pratique, cependant, cet enseignement semble avoir du mal à se mettre en place, notamment en raison de la persistance d'idéologies linguistiques et de représentations des fonctions de l'institution scolaire qui freinent les processus en cours. Comprendre ces difficultés contemporaines impose un retour sur l'histoire de la place respective de la langue qui a fini par s'imposer comme langue véhiculaire et comme seule langue d'enseignement jusqu'à il y a peu, le français, et des langues autochtones à l'école. Au cœur de la revendication nationaliste kanak qui émerge dans les années 1970 se trouve la dénonciation de l'école « coloniale », école monolingue et assimilatrice. Pourtant, la consultation des archives comme les témoignages des anciens élèves des écoles dites « indigènes » invitent à revenir sur les modalités de l'imposition de la langue française via la scolarisation. S'il est un domaine où le décalage entre la volonté affichée par les autorités coloniales et les résultats obtenus auprès des tribus est patent, c'est bien celui de l'apprentissage de la langue du colonisateur, le français. Ou plutôt, il faut interroger un paradoxe apparent : si l'on s'en tient à la législation, il est vrai que l'exclusion des « idiomes néo-calédoniens », une trentaine, a été posée dès les premières années de la présence française (en 1863 plus précisément), et maintes fois réitérée par la suite mais, dans le même temps, la maîtrise de la langue française par les générations scolarisées du temps de l'indigénat est loin d'être évidente. La pratique des (nombreuses) langues vernaculaires reste aujourd'hui une réalité, suggérant que le français s'est davantage superposé aux langues vernaculaires qu'il n'a contribué à les faire disparaître, ce qui invite à mettre en question la « glottophagie » du colonialisme (Calvet), dans les formes qu'elle a prises en Nouvelle-Calédonie. Fille d'une doctrine coloniale à la cohérence souvent ambiguë dès lors qu'il s'agissait du sort des tribus kanak mises en réserves, cette politique est rétrospectivement loin d'avoir eu les effets escomptés. L'analyse de la place effectivement accordée à la langue française dans l'enseignement va être l'occasion de vérifier à quel point l'équilibre instable entre les exigences de la « mission civilisatrice » et les conflits d'intérêt locaux a façonné la réalisation du projet scolaire.

Rada Tirvassen,  
Mauritius Institute of Education & UMR 7114 du CNRS  
tirvassen@hotmail.com

### **Français régional mauricien ou pratiques langagières en contexte plurilingue ?**

On peut raisonnablement penser, suivant par exemple les travaux consacrés au «contact de langues» (appellation contestable compte tenu des propos qui y ont été tenus) lors du colloque organisé à Rennes en 2003, que la théorisation au sujet de la variation du langage dans sa dimension sociale peut se passer des notions de variétés et de frontières sans que cela n'émeuve personne, ou presque. Il faudrait alors en assumer les implications. La première question est de savoir ce que l'on fait à propos des français régionaux, c'est-à-dire la manière dont on interprète ces pratiques catégorisées différemment selon la terminologie adoptée (français périphérique ; français régional ; français marginal) mais qui résulte d'une comparaison explicite avec le français hexagonal/standard/central, posé comme norme incontestée. La seconde concerne les prolongements didactiques d'une telle posture : que dit-on aux acteurs de l'école appelés à opérer à partir de consignes nettes et claires ? La complexité de la tâche du chercheur n'est pas la même s'agissant des réponses à chacune de ces deux interrogations.

Si l'on prend acte de la coupure conceptuelle, proposée par les participants du colloque évoqué ci-dessus, entre d'une part une sociolinguistique issue de la tradition structuraliste et poursuivie par les travaux de Labov et, d'autre part, une démarche qui pose l'interaction langagière comme élément constitutif de la gestion du plurilinguisme, on ouvre alors la voie à une approche de la variation sociolinguistique inséparable des enjeux de la situation de communication : au lieu de formater les données obtenues dans les enquêtes à partir de la notion de français régional, nuancée parfois par des catégorisations jugées plus fines (variété prestigieuse/non prestigieuse, stabilisée/non stabilisée/fossilisée, etc.), on pose l'existence de « grammaires contextuelles ». On peut penser que cette approche des interactions langagières dans des enquêtes sociolinguistiques dont les résultats sont soumis, le plus souvent pour ne pas dire exclusivement, aux seules consommations du monde scientifique ne comporte ni contrainte, ni risque. La situation est totalement différente lorsqu'on opère dans le contexte scolaire. On sait en effet que les acteurs de l'école attendent des consignes précises des linguistes. En fait, la représentation de l'univers langagier des enseignants de langues notamment porte la trace de la grammaire normative, consolidée par la linguistique structurale et les sociolinguistiques qui se sont appuyées sur les fondements épistémologiques de cette linguistique structurale pour se construire en tant que champ. Il me semble que les travaux que l'on peut conduire sur les pratiques langagières du français en contact peuvent jeter les bases pour une autre compréhension de l'univers langagier et pour d'autres pistes pédagogiques.

La communication proposée vise à répondre à la question du statut scientifique que l'on pourrait attribuer à la notion de français régional et les prolongements didactiques que l'on pourrait envisager si l'on part de l'hypothèse que les frontières n'existent pas. Le « terrain » (terme qui prend un sens uniquement socio-géographique ici) mauricien (et parfois plus largement celui de la zone francophone du sud-ouest de l'Océan Indien) fournira les données empiriques nécessaires à la conduite de nos réflexions.

BLANCHET P. et ROBILLARD D. de, 2003, « Langues, contacts, complexité : perspectives théoriques en sociolinguistique », *Cahiers de Sociolinguistique* n°8, Philippe Blanchet, Didier de Robillard (directeurs), Presses Universitaires de Rennes.

Béatrice Turpin  
Université de Cergy-Pontoise  
EA 1392 CRTF, pôle LaSCoD  
F-95 000 Cergy-Pontoise  
beatrice.turpin@free.fr

**Sociolecte, norme et parlers régionaux**  
*L'exemple du parler minier du Nord de la France*

La géographie linguistique est également une linguistique sociale, cette dernière ne pouvant se passer d'une appréhension de la langue dans un espace qui est aussi un territoire, un espace politique. Cet espace est constitué d'hétérogénéités linguistiques et pourrait s'apparenter à un kaléidoscope que vient unifier l'institutionnalisation d'une norme, via une politique linguistique. On pourrait dire alors qu'il n'y a de langues que régionales et qu'une langue «une» considérée du point de vue de son lexique est un imaginaire auquel commissions terminologiques ou dictionnaires donnent le statut de réel.

Nous interrogerons de ce point de vue le parler minier du Nord de la France, en montrant comment il s'est constitué, comment la norme s'est elle-même constituée, pourquoi et comment le parler minier a continué à échapper à cette norme qu'il a permis pourtant d'instaurer. Ceci se fera à partir d'une étude de ses caractéristiques phonologiques, fonctionnelles et sociales. Nous montrerons comment cet exemple peut nous permettre de penser l'homogénéité et l'hétérogénéité dans un contexte mondialisé.

**Bibliographie**

Saussure Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, publié par C. Bally et A. Sechehaye, édition critique préparée par T. de Mauro, Paris, Payot, 1973.

Turpin Béatrice, *Les mots de la mine*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2004.

Turpin Béatrice, «The language of coal mining in the North of France. A social and cultural approach», in *Mining in European History and its Impact on Environment and human Societies*, ed. Peter Anreiter, Gert Goldenberg, Klaus Hanke et al., Conference series, Innsbruck University Press, 2009.

Albert Valdman  
Indiana University  
Creole Institute  
valdman@indiana.edu

## **L'élaboration d'une norme endogène dans la valorisation du français vernaculaire en Louisiane**

L'objet de cette communication est de rendre compte d'un aménagement linguistique informel puisque l'œuvre d'un petit groupe de militants plutôt que d'une institution. Qui plus est, cette action sur la langue aboutit en fait à une sorte de double norme endogène, l'une portant sur l'oralité et l'autre sur l'écrit. Nous présenterons d'abord la situation linguistique de la Louisiane francophone. Ensuite nous aborderons les problèmes dans l'élaboration d'une norme que pose une multiplicité de facteurs produisant une large gamme de variation: (1) l'étiollement linguistique d'une langue dont la transmission intergénérationnelle s'affaiblit ; (2) la mixité provenant de la pression de la langue dominante, l'anglais ; (3) les apports de différentes variétés vernaculaires de français (le dialecte acadien, le français colonial) et le créole louisianais ; (4) la réintroduction du français standard (FS), dit français international, véhiculé principalement par l'école.

Paradoxalement l'anglais a favorisé indirectement la survivance du français louisianais (FL) . Au 19<sup>e</sup> siècle, en évinçant progressivement les variétés de français proche du FS, de la plupart de leurs domaines d'utilisation, il a restreint son influence glottophagique en se substituant aux variétés vernaculaires pour les fonctions langagières assurées antérieurement par le FR. Minorisé par rapport au FS, le FL s'est vu prendre le chemin de la revalorisation par un développement pervers de la réintroduction du FS au domaine scolaire par le programme du CODOFIL (Comité pour le développement du français en Louisiane) en 1968.

S'opposant à ce programme, des enseignants et intellectuels louisianais optèrent pour l'introduction du FL dans ce domaine et dans les médias, principalement la radio. Aussi, ils lancèrent des initiatives d'aménagement linguistique pour rendre le FL compatible avec son utilisation dans ce domaine. Mais, reconnaissant le lien entre cette variété et le FS, ainsi que pour faire entrer la nouvelle norme locale au sein de la francophonie, ces militants décidèrent d'adopter l'orthographe conventionnelle.

Sylvie WHARTON  
Université de Provence  
LPL – UMR 6057  
sylviewharton@wanadoo.fr

« *Qu’importe le flacon, pourvu qu’on ait l’ivresse ...* » (Alfred de Musset)

**Au-delà des catégorisations, la variation linguistique :  
gestion politique des tensions normatives, de La Réunion aux aires francophones**

Dans cette communication, je souhaite défendre l’idée selon laquelle une perspective variationniste des langues et de leur enseignement permettrait de sortir de face à face binaires (parfois) stérilisants, comme français standard/français régional, ou encore français/langue(s) vernaculaire(s). Le contexte réunionnais offrira un terrain de choix pour situer cette problématique, qui ne saurait en rester là et s’ouvrira sur d’autres aires francophones.

Je propose d’articuler mon propos autour de trois axes. Dans un premier temps, une réflexion sur les *Enjeux identitaires des glossonymes (I)* montrera ce que les catégorisations peuvent revêtir d’idéologique et de politique : de quoi parle-t-on lorsqu’on évoque le « français régional » de La Réunion ? le « français créolisé » ? voire le « créole acrolectal » ? Autant de frontières artificielles et pour beaucoup fantasmées, pour marquer des territoires symboliques.

Il apparaît en effet, à la lumière de nos travaux, que, s’il existe une norme endogène à La Réunion, elle est créole. Pour autant, une variété réunionnaise de français est attestée.

Je m’attacherai surtout ici à discuter le rapport pratiques langagières / norme(s) endogène(s), en m’appuyant notamment sur l’ouvrage *Normes endogènes* (Bavoux, Prudent, Wharton, 2008), pour introduire la notion de « macrosystème » et en montrer le caractère variationniste. Ceci me permettra alors d’aborder dans un deuxième mouvement la question du *Développement langagier plurilingue (II)* selon une approche macrosystémique et sociolinguistique, qui intègre dans son modèle explicatif les dynamiques langagières endogènes. A partir de ces deux socles (I et II), je tenterai enfin de montrer en quoi l’enseignement de la variation linguistique, intra ET intersystémique, pourrait offrir une alternative aux face à face que j’évoquais au début de ce résumé, au service d’une gestion politique des tensions sociolinguistiques.